

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-trois juin**, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, le trente juin.

Le trente juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de **Monsieur Arnaud HENRION, Maire**.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames HENRION, FLACELIERE, BRETON, BRUZEAU, PASCAUD, CHARTIER, BRUNET Laurence, COUVREUX, LOTHION, BRUNET Dominique, PLAULT, RENSCHAW, GALLETEAU.

Etaient excusés : Mesdames DELAVEAU, RUF, LEGER, LAFARGE, Messieurs FREHAUT, BRETON Jean-Philippe, CHAUMEAU, PETROVITCH, GUILLOTEAU, JEFFROY.

Pouvoir :

Christine DELAVEAU a donné pouvoir à Arnaud HENRION.

Michel FREHAUT a donné pouvoir à Frédéric BRUZEAU.

Elisabeth RUF a donné pouvoir à Nathalie LOTHION.

Cyril CHAUMEAU a donné pouvoir à Sylvia PASCAUD.

Jean-Philippe BRETON a donné pouvoir à Sylvie PLAULT.

Delphine LAFARGE a donné pouvoir à Jacques JEFFROY.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

01-06-01 Désignation d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret
- **DESIGNE** Franck CHARTIER secrétaire de séance

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0)

2017-06-01-01 Désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Rapporteur : Arnaud HENRION

Conformément au décret du 2 juin 2017, le conseil municipal a été convoqué le vendredi 30 juin 2017 pour procéder à la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales.

Le 23 juin 2017, le conseil municipal a été invité à se réunir salle des mariages à 19h.

Après s'être assuré du quorum, le bureau électoral a été constitué comme suit :

Monsieur HENRION, Maire et Président du bureau.

2 conseillers les plus jeunes : Sylvia PASCAUD, Stéphanie RENSHAW.

2 conseillers les plus âgés : Jocelyne COUVREUX, Jean-Claude BRETON.

Monsieur HENRION indique que le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Monsieur HENRION indique qu'une seule liste a été déposée pour ce scrutin :

Liste 1 :

1. Monsieur Arnaud HENRION
2. Madame Thérèse FLACELIERE
3. Monsieur Franck CHARTIER
4. Madame Christine DELAVEAU
5. Monsieur Jean-Philippe BRETON
6. Madame Sylvie PLAULT
7. Monsieur Yvan PETROVITCH
8. Madame Sylvia PASCAUD
9. Monsieur Frédéric BRUZEAU
10. Madame Laurence BRUNET
11. Monsieur Jean-Claude BRETON

Puis il est passé au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Vu la liste 1 déposée,

Vu le vote à bulletins secrets,

A l'unanimité est élue la liste 1 :

Sont élus délégués titulaires :

Monsieur Arnaud HENRION
Madame Thérèse FLACELIERE
Monsieur Franck CHARTIER
Madame Christine DELAVEAU
Monsieur Jean-Philippe BRETON
Madame Sylvie PLAULT
Monsieur Yvan PETROVITCH

Sont élus suppléants :

Madame Sylvia PASCAUD
Monsieur Frédéric BRUZEAU
Madame Laurence BRUNET
Monsieur Jean-Claude BRETON

Monsieur HENRION proclame les résultats.

(Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Blancs : 0 – Nuls 0)